

du verset 26 au verset 30, et plus loin, au chapitre II, après le récit du septième jour, du verset 7 au verset 25. Les anciens interprètes n'ont vu, dans ce second récit, qu'une reprise plus détaillée du premier. Mais il convient de remarquer que ce système soulevait, et soulève aujourd'hui chez les exégètes incroyants, de graves objections. Il suppose une sorte de désordre dans le récit de Moïse ; il autorise l'hypothèse, chère aux Allemands, du mélange de légendes d'origine différente, hypothèse que fortifie encore le titre nouveau, *dominus*, donné à Dieu au chapitre II, ce qui a fait naître la fameuse théorie des Eloïstes et des Jéhovistes ; de sorte que la Genèse n'est plus, pour une grande partie des théologiens allemands, comme l'Iliade pour les partisans de Wolf, qu'un ramas de rapsodies disparates.

M. de Rosemont croit au contraire qu'il faut prendre à la lettre le récit de Moïse, en respecter scrupuleusement l'ordre, non moins inspiré à ses yeux que tous les détails. Mais alors, il y a eu deux créations de l'homme. Adam n'est pas l'homme du sixième jour. Il a été créé postérieurement, dans un dessein particulier de Dieu, pour être le chef d'une race choisie, le civilisateur et le sanctificateur de l'humanité. Et c'est pour cela qu'il a reçu le souffle de vie, *spiraculum vitæ*, dont il n'est pas question dans le premier récit.

Cette humanité antérieure à Adam n'est point une idée entièrement nouvelle. Déjà au dix-septième siècle, elle a été l'objet de longues discussions entre les théologiens, à l'occasion du livre de La Peyrère, *de Præadamitis*. De nos jours un savant oratorien, le P. de Valroger, semblait en admettre la possibilité, dans un article très remarqué du *Correspondant* (10 novembre 1873). Il est certain que cette hypothèse a l'avantage d'expliquer, sans contradiction avec la foi en la Genèse, les découvertes des anthropologistes.

aucun degré, une adhésion qui, dans tous les cas, serait fort prématurée. De graves théologiens, auxquels il a soumis son livre, les ont considérées comme dignes d'être examinées, ne trouvant rien, dans les définitions authentiques des l'Église, qui doive les faire condamner sans appel. Du reste, la forme même de ce livre montre que ce n'est point une œuvre définitive. Il n'a été tiré qu'à cent exemplaires numérotés, avec des marges aussi grandes que la partie occupée par le texte, pour donner place à toutes les observations des juges auxquels il l'a soumis. C'est une enquête qu'il provoque, un appel aux penseurs croyants ou incroyants, et surtout à l'autorité ecclésiastique qui doit avoir le dernier mot sur ces graves questions.